

MAXENT

LIVRET D'INFORMATIONS

CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES

CMJ



2026 - 2028

C'est quoi le conseil municipal ?

Depuis 2021, les élus de Maxent ont mis en place un conseil municipal des jeunes.

Le CMJ est un lieu d'expression, de participation à la vie de la commune. Il permet aux jeunes élus de faire part de leurs idées et de réaliser les projets qui leur tiennent à cœur.

Le CMJ comptera 15 jeunes conseillers (filles et garçons) du CM1 à la 5ème, élus pour 2 ans.



Pourquoi faire parti du CMJ ?

Pour apprendre

J'apprends à connaître le fonctionnement de ma commune, le rôle des élus et celui des services municipaux.

Pour m'exprimer

*Je prends la parole et je donne mon opinion sur la vie de Maxent.
Je recueille et rapporte l'avis des autres enfants, car élu, je suis leur représentant.*

Pour agir

Je suis porteur de projets qui peuvent être utiles à tous les maxentais. J'en discute avec les autres jeunes élus, en réunion, pour les réaliser.

Le mode d'emploi

Pour élire des jeunes élus au CMJ, il faut faire des élections.

Il y a :

- *les électeurs*
- *les candidats*

En dessous, tu vas trouver les conditions

Je peux être électeur si :

- *J'habite à Maxent*
- *Je suis élève en CM1, CM2, 6e ou 5e*
- *J'ai l'autorisation de mes parents pour voter (document à la fin du livret)*

Je peux être candidat si :

- *J'habite à Maxent*
- *Je suis élève en CM1, CM2, 6e ou 5e*
- *J'ai l'autorisation de mes parents d'être candidat (document à la fin du livret)*
- *J'ai envie de m'investir dans la commune*
- *Je suis électeur*

Les élections

Le mode de scrutin :

Les électeurs sont répartis en 4 groupes :

- CM1-CM2 : École des Gallos-Peints (4 sièges)
- CM1 - CM2 : École Saint-Joseph (4 sièges)
- CM1 - CM2 : non scolarisé à Maxent (1 siège)
- 6ème et 5ème : 6 sièges

Lieu du scrutin :

*Durant le mois d'octobre
pendant un temps de classe
à l'espace jeunes*



Le dépouillement :

Des tables sont mises en place et les 4 assesseurs enfants et/ou adultes dépouillent les bulletins de vote.

Les voix sont comptées par candidat. Sont élus au CMJ les candidats ayant obtenu le plus de voix (dans la limite des sièges à pourvoir), et les autres candidats pourront faire partie de commissions.

Les résultats :

C'est le maire qui annonce les résultats à la fin de chaque dépouillement.



Le jour des élections

1. La carte d'électeur

Elle est indispensable pour voter. Tu la recevras par l'école ou la mairie, il ne faudra pas oublier de la signer.



2. Les bulletins de votes et les enveloppes

Tu les trouveras à l'entrée de la salle de vote. Tu présentes ta carte d'électeur à l'assesseur, qui cherche ton nom sur la liste électorale, puis tu te diriges vers l'isoloir.



3. L'isoloir

Dans l'isoloir, tu entoures le candidat pour qui tu votes et tu glisses le bulletin dans l'enveloppe que tu fermes sans la coller.

Tu peux aller la déposer dans l'urne.





4. Le vote

Le président du bureau actionne l'urne, tu y glisses ton enveloppe et le président dit "A voté".

Tu viens de remplir ton devoir électoral.
Tu dois signer la liste d'émargement.



5. Le dépouillement

Quand le scrutin est clos, on dépouille les enveloppes, on fait les comptes et le maire proclame les résultats.

Celui ou celle qui a obtenu le plus de voix est :
Conseiller.ère Municipal.e Jeune de Maxent



Et après ?

L'installation

Une semaine après les élections, les membres du Conseil Municipal de Maxent se réunissent. Ils procèdent à l'installation du CMJ. C'est un moment solennel qui réunit les élus adultes, les jeunes conseillers nouvellement élus et leurs familles.

Les réunions

Le CMJ se réunit en présence d'adultes

- *Quand ? Une fois tous les 2 mois*
- *Où ? À la mairie ou à l'espace jeunes*
- *Pourquoi ? Pour discuter des projets et prendre des décisions. Des réunions en petits groupes peuvent être organisées pour faciliter les discussions.*
- *Comment ? Un mail est envoyé aux parents pour donner les informations.*

En début de réunion, un enfant est désigné comme secrétaire de séance, c'est lui qui signe le compte-rendu avec l'animateur.

Ce compte-rendu est mis en ligne sur le site de la commune.

Je suis conseiller.e

Nos projets

Les projets sont exposés aux membres du conseil, et ils sont discutés. S'ils retiennent l'attention du groupe, il faudra élaborer les moyens de les réaliser, tenir compte du budget accordé au CMJ et faire attention à ce qu'ils répondent à un besoin de la commune.



Un peu de vocabulaire

Assesseur : personne qui assiste le président du bureau au moment du vote et du dépouillement

Comission : réunion d'un petit groupe d'élus qui traitent de sujets spécifiques

Délibération : discussion au cours d'une réunion afin de peser et le contre et prendre une décision

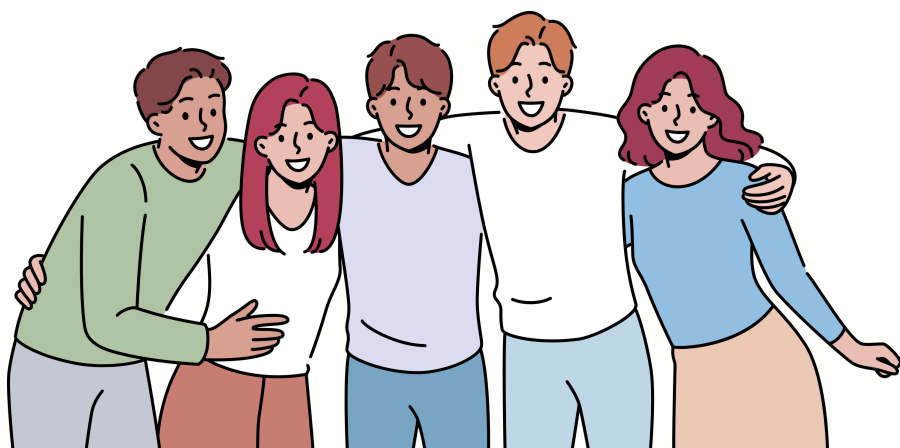
Emargement : signature prouvant sa présence à une réunion ou attestant qu'on a eu connaissance d'un document

Liste electorale : liste de tous les électeurs

Mandat : pouvoir donné à un élu pour une durée déterminée

Siège : place de membre élu au conseil

Scrutin : ensemble des opérations qui consiste un vote ou une élections



Pour tout renseignement

**Mairie de Maxent
2 rue du Prélois
35380 Maxent**

**Tel : 02 99 06 70 15
mairie@maxent.fr**

**CONSEIL MUNICIPAL
DES JEUNES**

CMJ

